



Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE

Synthèse des résultats Sixième vague d'interrogation

• Hiver 2024/2025 •



Le CNLE est une instance

☞ **Représentative** : Composé des principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

☞ **Consultative**, qui peut être saisie :

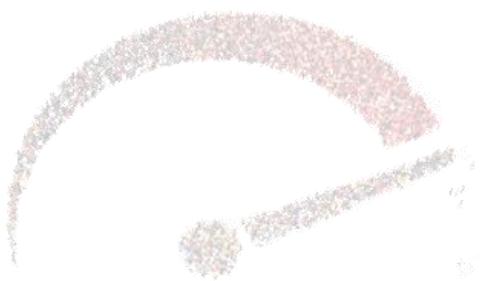
- Par la Première ministre | Sur les projets de textes législatifs ou réglementaires et sur les programmes d'action relatifs à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Par les membres du gouvernement | Sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui relèvent de leurs compétences : l'emploi, le logement, l'éducation, la formation, la santé, la culture...

Le conseil veille ainsi à une meilleure prise en compte des situations de pauvreté et des processus d'exclusion sociale dans l'ensemble des politiques publiques, non seulement sous l'angle de la réparation des conséquences de ces difficultés, mais également sous l'angle de la prévention.

☞ Le CNLE **peut aussi s'autosaisir**, pour proposer aux pouvoirs publics les mesures qui lui paraissent pouvoir améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il propose dans des avis, des mesures pour lutter contre la pauvreté.

Depuis décembre 2019 le CNLE a fusionné avec l'observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) qui s'est transformé en un comité scientifique permanent. Il a pour mission de renforcer l'expertise du conseil.

Le CNLE est attentif à ce que les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté s'inscrivent bien dans une stratégie globale et transversale prenant en compte, tous les leviers d'action sur lesquels il convient d'agir pour garantir l'effectivité de l'accès de tous aux droits fondamentaux.



Mémo

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) est un instrument de vigilance sociale alimenté par les remontées de terrain d'une pluralité de réseaux d'acteurs (associations, services publics et organismes divers) qui accompagnent les populations vulnérables. Il est destiné à appréhender notamment des situations de populations « hors champ » des radars des instruments de mesures habituels.

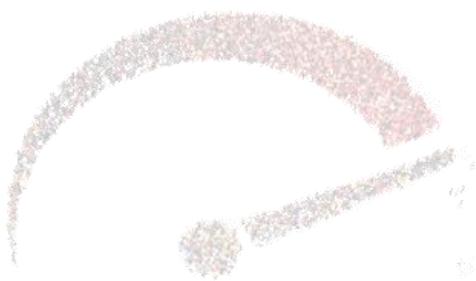
Ce baromètre a pour objectif de saisir les phénomènes et difficultés émergents de la vie quotidienne et sociale, les signaux faibles : difficultés vécues, postes sous tension budgétaire, rapports aux institutions, inquiétudes et colères.... Il est donc complémentaire aux systèmes d'information quantitatifs, en particulier à ceux de la statistique publique.

Cette synthèse résume les réponses apportées par les acteurs interrogés et porte à la fois sur les nouveaux publics fréquentant leur structure et sur les difficultés qu'ils rencontrent. Il permet de différencier des catégories de publics, faisant émerger des problématiques et identifiant les profils des ménages les plus affectés.

Le bureau d'études VizGet, dont la directrice est Mme Christine Olm, a été sélectionné pour conduire l'étude de faisabilité, puis la mise en place et le suivi du baromètre qualitatif du CNLE.

La saisine du Premier ministre

En janvier 2021, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a été missionné par le Premier ministre, Jean Castex, pour contribuer à l'amélioration de la connaissance qualitative de la pauvreté en France. Cette demande a été formulée dans un contexte où la brutalité des évolutions pressenties puis constatées lors de la pandémie réclamait la mise en place rapide d'un outil d'observation sociale réalisée au plus près du terrain pour en saisir toutes les facettes.



Un dispositif de veille

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), a été expérimenté lors d'une première vague d'interrogation conduite d'octobre 2021 à février 2022. Elle explorait en particulier les conséquences de la crise sanitaire et couvrait la période depuis le premier confinement de mars 2020 jusqu'aux prémisses de l'inflation à la fin de l'année 2021.

Une seconde vague d'interrogation s'est déroulée entre novembre 2022 et janvier 2023. Elle couvre la période depuis mars 2022 jusqu'à l'automne 2022, soit la guerre en Ukraine et ses conséquences notamment sur l'inflation. Elle s'est terminée avant les tensions sociales provoquées par la réforme des retraites.

La troisième vague d'interrogation a eu lieu entre juillet 2023 et octobre 2023. La période qu'elle couvre a été marquée par les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites ainsi que par les émeutes urbaines de juillet 2023.

La quatrième vague d'interrogation a eu lieu entre décembre 2023 et janvier 2024 et portait sur le second semestre de l'année 2023, qui a notamment connu les débats sur la loi immigration.

La cinquième vague d'interrogation s'est déroulée de juin à septembre 2024. Les réponses portaient sur le premier semestre de l'année 2024, au cours duquel la réforme des retraites a été mise en œuvre, les expérimentations relatives à la réforme du RSA ont été étendues à de nouveaux départements, l'assemblée nationale a été dissoute.

Cette synthèse porte sur la sixième vague d'interrogation. Les réponses des acteurs ont été recueillies entre mi-décembre 2024 et mi-février 2025 et sont relatives au dernier semestre 2024. Pendant cette période, Donald Trump a été élu aux Etats-Unis, la vie politique française a été marquée par l'impossibilité d'obtenir un budget pour l'année 2025 dans un calendrier normal ainsi que par des diminutions budgétaires annoncées ou mises en œuvre dans les ministères et les collectivités territoriales.

Les acteurs sollicités sont des professionnels de terrain, exerçant dans des structures implantées localement et très diversifiées dans leur nature. Ils ont en commun de rencontrer des publics potentiellement confrontés à des difficultés, qu'il s'agisse de publics en situation de précarité ou non. Ils ont été choisis pour couvrir le territoire métropolitain ainsi qu'une grande diversité de problématiques. Ont ainsi répondu au questionnaire des travailleurs sociaux de départements, des centres communaux d'action sociale, des conseillers bancaires, des associations caritatives et gestionnaires de structures (centres d'hébergement, foyers, ateliers et chantiers d'insertion, banques alimentaires), des intervenants des Écoles des Parents et des Éducateurs, des conseillers de Pôle emploi, des éducateurs d'aides éducatives en milieu ouvert, des assistants sociaux en entreprise, etc.

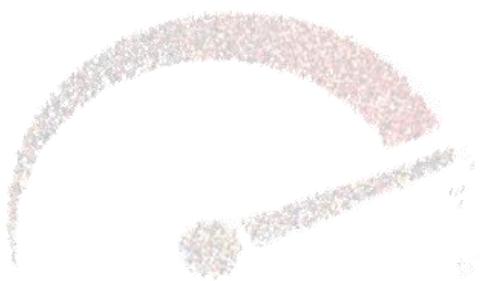
Le questionnaire est ouvert, transmis semestriellement par Internet : il est structuré principalement autour de deux questions permettant de détailler l'apparition de nouveaux publics dans les structures rencontrant des personnes en situation de précarité ou/et l'apparition de nouvelles difficultés parmi les publics de toutes les structures répondantes. Il ne formule pas de propositions de réponses afin de faire émerger des problématiques non

anticipées.

128 acteurs avaient répondu à la première vague d'enquête. Pour la deuxième vague, de nouveaux acteurs ont été contactés, pour mieux représenter les départements ruraux et pour continuer à diversifier les structures représentées. 114 ont répondu à la deuxième vague, 111 à la troisième vague et 104 à la quatrième vague. L'échantillon a été enrichi en amont de la cinquième vague : elle a permis de recueillir 150 réponses. La participation s'est maintenue pour la sixième vague, avec 143 structures participantes.

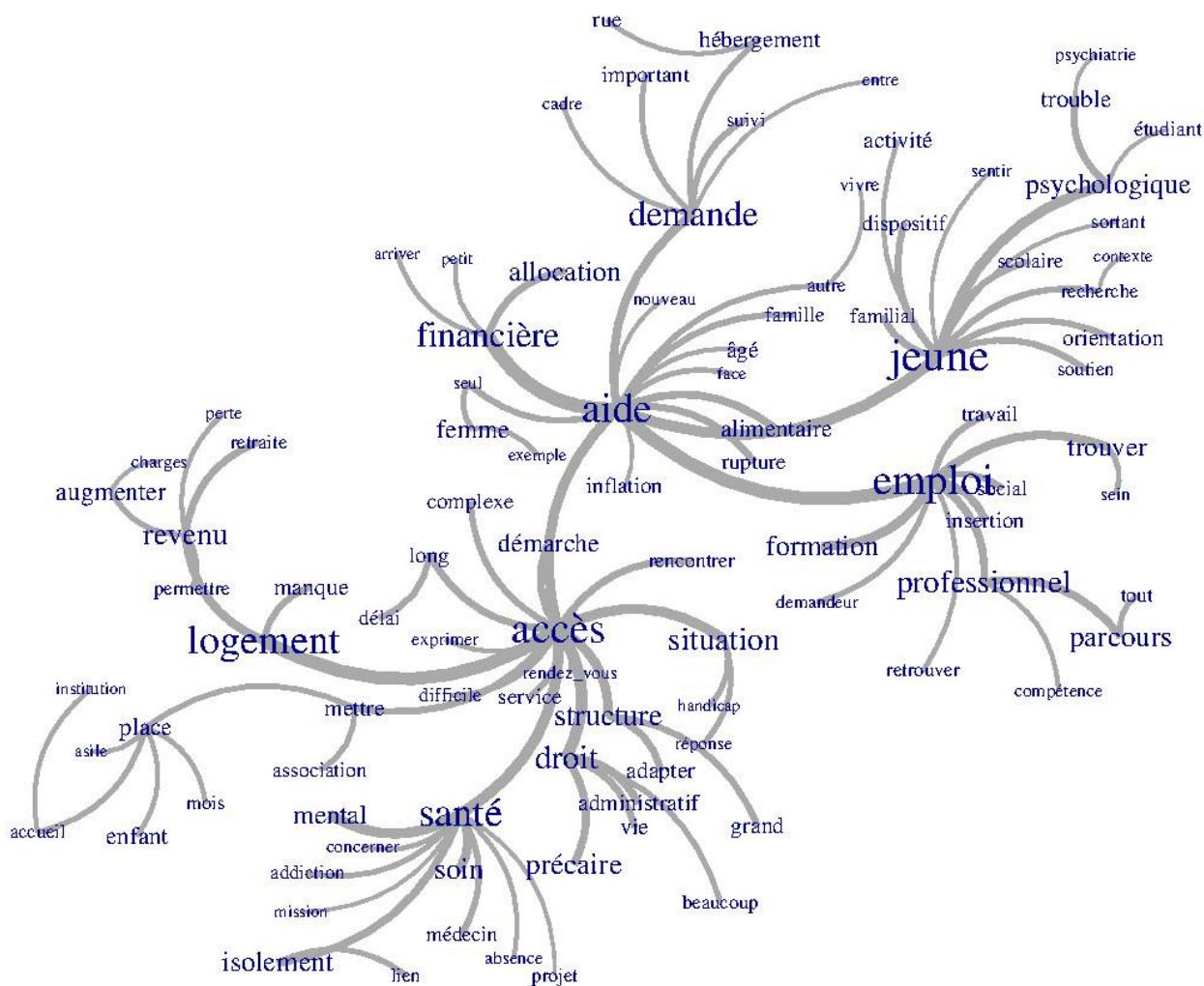
Les résultats obtenus sont donc issus d'une étude qualitative, conduite auprès d'un échantillon diversifié et non représentatif des acteurs : ils ne sont pas chiffrés, ils ne prétendent pas à l'exhaustivité, ils sont empreints d'une part de subjectivité. L'analyse croisée des réponses de l'ensemble des personnes interrogées permet cependant de faire émerger des enseignements qui enrichissent et complètent les données de dispositifs quantitatifs.

Les réponses des acteurs ont fait émerger trois principaux types de résultats : le premier concerne les difficultés sanitaires et sociales qui sont apparues ou se sont aggravées depuis l'interrogation précédente, ainsi que les publics concernés. Le deuxième, porte sur les difficultés conjoncturelles et celles pouvant s'ancrer dans la durée. Le troisième est relatif à des facteurs de crispation sociale et aux affects qui émergent dans la société.



Sixième vague : la question de l'emploi prend une importance croissante

Comme lors des vagues précédentes, les acteurs évoquent les problématiques **de logement, d'accès à l'hébergement, de difficultés de santé notamment psychologiques**. En sixième vague, les **besoins d'aide et d'accès aux droits sont centraux** et très liés à l'ensemble des autres problématiques. La question **de l'emploi et de l'insertion** prend une place croissante. L'inflation est peu citée, mais les contraintes budgétaires, les difficultés de revenus, les besoins d'aides financières sont toujours présents.



1- Cinq Catégories de publics se différenciant par les difficultés rencontrées au cours du second trimestre 2024

À chaque vague, les acteurs sont interrogés sur les difficultés et les publics qu'ils voient apparaître depuis l'interrogation précédente.

Ces catégories restent relativement stables d'une vague à l'autre. Lors de cette sixième vague, les acteurs décrivent ainsi :

- Des ménages en difficultés financières ;
- Des difficultés liées à l'accès au logement et à la précarisation ;
- Des difficultés liées à l'accès et au maintien dans l'emploi ;
- Des difficultés d'accès aux droits ;
- Des problèmes de santé ou liés à des troubles et difficultés psychologiques.

➲ 1.1 - Les difficultés financières

À chaque vague du baromètre, les acteurs signalent à la fois l'aggravation des difficultés financières rencontrées par leurs publics, et l'arrivée de nouvelles personnes concernées par ces difficultés.

Depuis 2022, les répondants aux baromètres expliquent cette hausse par les conséquences de l'inflation. Lors de la deuxième vague du baromètre, fin 2022, ils s'alertaient en particulier des impacts de la hausse des prix pour les publics les plus précaires, ainsi que pour les ménages qui avaient vu leur épargne se réduire pendant la crise sanitaire (mesures de chômage partiel, coût du travail à domicile et de la présence des enfants...).

Lors des vagues suivantes, ils notaient qu'un public toujours plus important était affecté : les contraintes budgétaires concernaient des catégories jusque-là épargnées, telles que les retraités ou encore les salariés modestes. D'abord restreint sur les dépenses de loisirs ou de vacances, certains, confrontés au choix de payer les loyers ou se nourrir correctement, venaient solliciter de l'aide alimentaire.

Depuis la cinquième vague, l'inflation est en reflux mais les prix demeurent à un niveau élevé et la perte de pouvoir d'achat est conséquente. Les difficultés financières observées par les acteurs ne se résorbent pas, et dans certains cas, s'aggravent. En sixième vague, ces difficultés restent donc très présentes, parmi des ménages dont les caractéristiques sont toujours hétérogènes. Lorsqu'ils notent une aggravation, les acteurs avancent plusieurs facteurs d'explication :

- **La période hivernale** sur laquelle portait l'interrogation : elle coïncide avec des dépenses de chauffage plus élevées ;
- **Le caractère modéré de la hausse des prix se réfère à une moyenne.** Certains postes, parfois contraints, ont fortement augmenté (les assurances, les complémentaires santé), alors que les autres postes de dépenses contraintes (énergie, alimentation) n'ont pas diminué au cours du dernier trimestre 2024 ;
- **La précarisation renvoie également à un processus** : les ménages modestes affectés par l'inflation, ont vu diminuer leur épargne et une dépense imprévue (panne de voiture ou d'électroménager, difficultés de santé, travaux...) conduit à des situations d'endettement



ou de recours aux aides financières.

Les publics dont les difficultés s'aggravent sont ceux régulièrement signalés depuis 2023 :

- **Les personnes en situation de forte précarité, les bénéficiaires de minima sociaux**, qui sont dans une situation de plus en plus contrainte et qui dépendent très fortement de l'aide alimentaire ou des aides urgences des services sociaux.
- **Les personnes ayant de faibles revenus**, supérieurs au seuil de pauvreté mais proches du SMIC et notamment, les salariés à faible rémunération ou à temps partiel constraint, les retraités à niveau de pension modeste, les indépendants et entrepreneurs à chiffre d'affaires limité...
- **Les familles monoparentales**, dont l'ex-conjoint est lui-même en difficulté pour s'acquitter des pensions alimentaires ;
- **Les habitants en milieu rural**, qui ne parviennent plus à faire face aux coûts de la mobilité : coût d'entretien des véhicules, coût d'achat de voitures dans un contexte où le prix des véhicules neufs augmentent et où le marché de l'occasion s'est rétracté.
- **Des étudiants que les familles ne peuvent pas soutenir financièrement**. Les acteurs notent également la présence croissante parmi leurs publics, **d'étudiants inscrits dans des établissements privés, avec des frais d'inscription très élevés**. Dans certains cas, l'apprentissage est censé permettre la prise en charge de ces frais, mais son accès semble se réduire et des jeunes doivent alors s'en acquitter.

Face à ces difficultés, les ménages **ont un recours plus important aux aides financières ou alimentaires**. Les acteurs observent ainsi une augmentation du nombre de personnes nouvellement inscrites dans leurs structures, qui n'avaient auparavant jamais mobilisé d'aide sociales. Un répondant relève par exemple le succès très important d'une nouvelle épicerie sociale, que sollicite un public pour lequel il est plus acceptable socialement, de recourir à cette forme d'aide, qu'à une distribution alimentaire sans contrepartie financière.

La demande de crédits, ou de prêts sur gage permettant de faire face à une dépense imprévue, semble également fréquente et certains répondants observent que, parmi leurs publics, les situations de surendettement sont en hausse. L'engagement dans des offres d'abonnement (streaming, téléphonie, Internet) incité par de nombreux opérateurs, contribue à déséquilibrer encore le budget.

Enfin, **certains ménages se restreignent** sur les charges de logement et le chauffage, l'alimentation, la mobilité, mais également sur des dépenses qui augmentent leur vulnérabilité face aux événements imprévus et notamment **sur les assurances ou complémentaires santé**.

➲ 1.2 - Des personnes en difficultés de logement et parfois en forte précarité

Depuis la deuxième vague d'interrogation du baromètre, les réponses des acteurs décrivent un durcissement des conditions d'accès et de maintien dans le logement : l'offre locative est insuffisante, se rétracte dans certaines villes sous l'effet de la hausse du parc touristique ainsi que sous celui de la mise en œuvre de la loi « Climat et résilience » qui oblige les propriétaires des logements les plus énergivores à des travaux de rénovation énergétique avant location. Le parc de logement sociaux est très insuffisant pour faire face à la demande et les listes d'attente s'allongent, les loyers du parc privé sont en hausse et les exigences des bailleurs en termes de garantie et de stabilité d'emploi excluent de ce parc un nombre important de ménages. Devant ces tensions locatives, les ménages locataires restent dans le logement qu'ils occupent. La hausse des taux immobiliers sur la période s'est par ailleurs accompagnée d'une forte baisse de



l'accession à la propriété. La mobilité résidentielle est faible, ce qui complexifie encore les possibilités pour les nouveaux arrivants sur le marché locatif, de se loger.

Les tensions budgétaires croissantes, telles que décrites au point précédemment, que connaissent un nombre important de ménages y compris en emploi, font par ailleurs craindre une forte hausse des expulsions locatives.

En sixième vague, les répondants au baromètre confirme l'importance de ces problématiques de logement. L'offre locative privée et sociale n'a pas augmenté au cours du second semestre 2024, les risques d'expulsions restent très élevés, le logement social peu accessible.

Plusieurs acteurs estiment que le parc social ancien est de plus en plus dégradé, et que le parc social neuf est peu accessible financièrement, avec une insuffisance de logements construits financés en Prêts locatifs à usage social (PLUS) ; et donc réservés à des locataires à très faibles revenus.

Plus précisément, les acteurs insistent sur :

- Les risques d'expulsions, avec **une hausse du nombre de ménages en difficultés pour s'acquitter des charges de logement**. Certains soulignent le besoin d'une meilleure politique de prévention et de repérage des locataires en situation d'impayés, afin d'intervenir avant une dégradation trop importante des situations. D'autres évoquent la dégradation des logements, les locataires ne pouvant plus les chauffer suffisamment ni réaliser les petits travaux d'entretien qui leur incombent.
- **Les difficultés d'accès au logement pour de nombreux publics**. Au-delà de ceux déjà décrits au cours des semestres précédents (personnes en mobilité professionnelle, jeunes en contrat précaire, personnes séparées de leur conjoint ...), **les publics évoqués sont aussi des salariés en contrat stable, avec un niveau de salaire relativement élevé, qui ne parviennent plus à se loger**. Un acteur décrit ainsi la situation d'hommes seuls, récemment séparés, en emploi stable et un niveau de salaire supérieur au SMIC, sans aucune solution de logement. Plus globalement, plusieurs des répondants soulignent que ces difficultés concernent désormais tout type de public. D'autres décrivent les difficultés de ménages dont les logements doivent être réhabilités dans le cadre de procédures de rénovation urbaine, qui parfois n'étaient pas en situation régulière (sous location, absence de bail locatif...) et qui n'ont pas de perspective de relogement.

Les conséquences de ces difficultés sont nombreuses. Par exemple, elles entraînent une augmentation du recours à des logements insalubres voire indignes, notamment loués par des « marchands de sommeil ». Quelques acteurs évoquent des situations d'hébergement contre services, en particulier en échanges de prostitution. Ils observent également une hausse du nombre de personnes sans logement ordinaire, hausse qui se répercute sur l'ensemble du secteur de l'hébergement et de l'urgence.

Les acteurs relèvent à chaque vague du baromètre, les difficultés de ce secteur pour répondre aux demandes des publics. Ceux participant à la sixième interrogation insistent en particulier sur les conséquences de ces tensions.

Lors de la cinquième vague, les répondants évoquaient **la situation de publics jusque-là prioritaires pour accéder à l'hébergement, mais dont les demandes ne parvenaient plus à être prises en compte**. Ils notaient ainsi les difficultés accrues rencontrées par les femmes avec enfants (victimes de violences familiales, demandeurs d'asiles), ou encore par les personnes en situation de handicap, pour accéder à un hébergement provisoire voire à une mise à l'abri temporaire. **À l'hiver 2024-2025, les acteurs décrivent également la situation de publics non prioritaires, en particulier celle des hommes seuls**, pour lesquels les solutions sont encore plus rares.

Ces tensions affectent l'organisation de l'offre d'hébergement. Le dispositif national d'accueil des personnes demandant l'asile (DNA) gère les places d'accueil à l'échelle nationale. Selon certains acteurs, les hébergements proposés sont de plus en plus éloignés des lieux où les personnes avaient pu débuter une insertion professionnelle pour les parents et scolaire pour les enfants, avec en conséquence des ruptures de parcours ou des trajets importants.

Les participants au baromètre observent par ailleurs **un nombre croissant de personnes, qui renoncent à appeler le 115**, tentent de se présenter directement dans les lieux d'hébergement ou s'invisibilisent.

Comme lors des interrogations précédentes, les publics concernés sont en particulier les personnes seules vieillissantes ayant des troubles de santé, ainsi que les demandeurs d'asile. En sixième vague, **de nombreux acteurs évoquent la situation des jeunes** : les sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) n'ayant pas signé de contrat jeune majeur, les Mineurs non accompagnés (MNA) et, plus généralement des jeunes de 16-25 ans, sans emploi ni qualification, sans information sur leurs droits, souvent n'ayant pas réalisé les démarches pour le recensement à 16 ans. Certains refusent toute solution d'hébergement par souhait d'un logement ordinaire auquel ils n'ont pas les moyens d'accéder.

D'autres sont de plus en plus nombreux dans les CHRS, avec des parcours passés marqués par l'errance et l'échec et peu de capacité à se projeter et s'insérer, ou, encore, renoncent, restent à la rue et ne sont plus suivis par les acteurs sociaux. Enfin, plusieurs acteurs relèvent l'absence de réponses adaptées aux problématiques des publics LGBTQ+.

⌚ 1.3 - Des personnes en difficulté par rapport à l'emploi

Jusqu'à l'hiver 2023, les préoccupations des acteurs concernant l'emploi portaient sur des conditions de travail détériorées, notamment en raison des pratiques managériales, des salaires insuffisants et du manque de personnel dans certains secteurs. Les obstacles à l'insertion professionnelle touchaient principalement les personnes peu qualifiées et celles vivant loin des zones d'emploi.

Au cours de l'année 2024, les réponses des acteurs décrivent un marché de l'emploi qui se tend : hausse des licenciements, diminution de la durée des missions d'intérim, difficultés d'accès à l'emploi pour un nombre croissant de demandeurs. En fin d'année 2024, cette tension se confirme voire s'accentue. Les répondants évoquent en particulier la situation :

- **Des seniors, qui ont perdu leur emploi**, dont les compétences sont parfois issues de l'exercice professionnel mais non du diplôme, qui ne bénéficient que peu de formation ou de possibilités de reconversion. Certains sont très proches de l'âge de la retraite, parfois l'auraient été sans la réforme des retraites, ne bénéficient plus d'allocation chômage et sont dans une situation très précaire en attendant de pouvoir liquider leurs droits.
- **Des cadres de tout âge**, avec par exemple des jeunes qui veulent changer de secteur pour des raisons liées aux conditions d'emploi ou au sens donné au travail ou encore des cadres intermédiaires dont le niveau hiérarchique disparaît des entreprises.
- **Des allocataires du RSA**, qui, sous l'effet de la loi Travail, s'inscrivent à France Travail. Il peut s'agir de personnes ayant de freins périphériques importants pour l'accès à l'emploi (aucune activité pendant de nombreuses années, difficultés de garde d'enfant, de santé, d'alphabétisation).
- **Des demandeurs d'emploi habitant dans des zones particulièrement touchées par le retournement de conjoncture économique.**

⇒ 1.4 - Des personnes en difficulté d'accès aux droits et par rapport aux administrations

Depuis la première vague du baromètre, les acteurs décrivent des difficultés importantes d'accès aux droits et aux administrations, et ainsi que leurs conséquences sur les usagers.

Globalement, ces difficultés perdurent voire s'aggravent. À chaque vague cependant, et la sixième ne fait pas exception, certains répondants notent l'impact positif du développement d'actions de proximité, et notamment des maisons France Service.

Les publics concernés restent très divers, les problématiques d'accès aux droits pouvant concerner toutes les administrations. À l'hiver 2024/2025, les répondants insistent en particulier sur la situation :

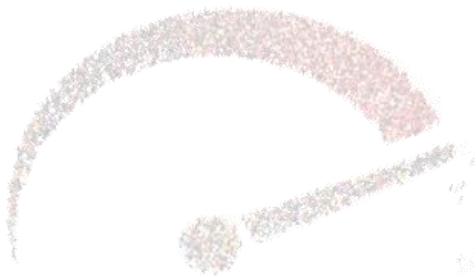
- **Des demandeurs d'asile**, en attente de régularisation, mais également des personnes en attente de renouvellement de carte de séjour. Le fort allongement des délais provoque des ruptures professionnelles, de droits, de parcours d'insertion. Un acteur estime par ailleurs que les démarches se complexifient : les horaires de rendez-vous évoluent constamment, le dépôt en ligne des dossiers demande des compétences toujours plus grandes.
- **Des personnes sans domicile fixe** : l'absence de domicile accroît les difficultés d'accès du numérique et celle de conservation des documents administratifs.
- **Des personnes vieillissantes, parfois isolées**, en difficultés dans l'usage du numérique, avec de fréquents renoncements aux demandes d'aide.

Transversalement à ces différents publics, certains acteurs soulignent l'éloignement croissant entre les publics et les administrations. De plus en plus de personnes ne parviennent pas à obtenir de réponses, et basculent dans une forme « d'errance administrative », d'une administration à l'autre pour tenter de comprendre les blocages et leurs droits éventuels.

Enfin, certains des participants au baromètre relèvent l'inadaptation des conditions d'attribution des prestations aux besoins des ménages : ils se réfèrent notamment à la baisse des niveaux de vie et aux fortes contraintes budgétaires que connaissent des publics dont le niveau de ressources est parfois au-dessus des seuils d'octroi. D'autres décrivent la situation de publics vieillissants, rencontrant des difficultés de santé, n'ayant pas encore droit à la retraite et ne parvenant pas à obtenir des droits à l'Allocation adulte handicapé (AAH).

Cette distance croissante entre besoins et aides apportées concerne également les aides facultatives et d'urgence. **Plusieurs répondants observent une forte diminution du volume des aides que les collectivités ou les structures sont à même d'octroyer à leur public** (aides des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), aides sociales des départements, aides des communes...).

Un acteur souligne enfin le manque de mécanismes de soutien préventif : de nombreux dispositifs n'interviennent que lorsque la situation est gravement détériorée, par exemple lorsque l'endettement est déjà très important, alors qu'une intervention plus précoce aurait permis d'éviter cette dégradation.



➲ 1.5 – Des difficultés psychologiques notamment pour les plus jeunes, qui perdurent

Les difficultés de santé décrites par les acteurs d'une vague à l'autre sont principalement des difficultés psychologiques. Les conséquences du confinement sur la santé mentale des personnes, et notamment des plus jeunes, perdurent. Elles sont aggravées par les difficultés financières que connaissent certains ménages du fait de l'inflation, par le contexte actuel, très anxiogène, et enfin, par une offre insuffisante pour leur prise en charge.

À l'hiver 2024/2025, les répondants observent toujours ces problématiques. **Ils décrivent une hausse du sentiment de mal-être et une dégradation de la santé mentale, particulièrement chez les jeunes.** Cette dégradation se manifeste de plusieurs manières : envies suicidaires, hausse des dépressions et des phobies sociales. Elle touche des jeunes de moins de 18 ans, des étudiants ainsi que des jeunes en errance. Elle peut se traduire par une incapacité à se projeter dans le futur et donc à construire un avenir. Elle se concrétise dans des ruptures familiales ou scolaires et une perte de confiance dans les institutions. Elle peut s'accompagner de conduites à risque ou par des addictions aux écrans, à l'alcool, aux drogues.

Certains acteurs relèvent plus globalement **un besoin d'écoute accru parmi leurs publics**, des demandes de soutien moral qui s'expliquent en grande partie **par une diffusion d'un sentiment d'anxiété et parfois, par une hausse de l'isolement social**.

Enfin, ils soulignent la situation de personnes éprouvant une grande souffrance dans leur environnement professionnel, une souffrance qui n'est pas reconnue comme un handicap. Ces personnes finissent parfois par quitter leur emploi et **n'ont plus les ressources psychologiques nécessaires pour envisager une nouvelle carrière**.

Comme lors des vagues précédentes, les participants à cette sixième vague décrivent une situation complexifiée par une prise en charge insuffisante. Ils citent en particulier :

- **Le faible nombre de pédopsychiatres et centres médico-psychologiques**, avec des enfants et des jeunes dont les difficultés ne sont pas diagnostiquées ou des parents démunis, ne sachant pas à qui s'adresser, eux-mêmes en souffrance ;
- **Le manque de structures adaptées pour la prise en charge des enfants en situation de handicap**. Les parents, surtout les mères, sont contraints à abandonner leur parcours professionnel pour se consacrer à l'accompagnement de leurs enfants en l'absence d'autres possibilités ;
- **Le manque d'offres entre l'hôpital psychiatrique et le droit commun** : des patients sortants d'hôpital psychiatriques se retrouvent à la rue et des structures d'hébergement accueillent des publics en difficultés psychiatriques sans avoir de compétences ni de moyens suffisants pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Les acteurs observent également une aggravation de la situation dans les déserts médicaux et une hausse du renoncement aux soins en santé mentale comme physique. Ces comportements de renoncement aux soins sont aggravés par les fortes contraintes financières que connaissent certains ménages, et par les débats sur la hausse du coût des consultations et du reste à charge. Certains ménages estiment que l'accès aux soins est trop coûteux et n'y recourent pas sans même s'informer sur le montant réel des dépenses qu'ils devraient supporter.

2 - Les inquiétudes pour le plus long terme : difficultés structurelles et signaux faibles

À chaque vague, les répondants au baromètre signalent les difficultés qui leur semblent à la fois les plus structurelles, et les plus inquiétantes pour l'avenir. À l'hiver 2024/2025, leurs préoccupations concernent un nombre croissant de problématiques.

2.1 – De fortes inquiétudes pour l'avenir

Les inquiétudes quant à l'avenir, portant sur des évolutions pouvant avoir un impact durable sur la société, ne varient que peu entre les différentes vagues. Elles concernent le logement, la précarisation d'un nombre croissant de ménages, sur l'accès aux droits, sur la santé.

Plus précisément, les répondants alertent sur :

- **Les difficultés liées au logement.** Les inquiétudes des acteurs se fondent sur trois constats. Le premier est relatif aux difficultés croissantes rencontrées par certains ménages pour s'acquitter de leurs charges de logement, et donc à une hausse probable des expulsions à la fin de la trêve hivernale. Plus globalement, les répondants observent un glissement de plus en plus fréquent du logement vers la rue. Le deuxième porte sur la situation des demandeurs d'emploi : les difficultés financières croissantes rencontrées par cette catégorie ne leur permettent pas d'accéder à un logement proche des bassins d'emploi, ou font craindre pour leur capacité à se maintenir dans le logement. La recherche d'emploi est alors compromise et leur situation se dégrade encore. Le troisième est lié aux inquiétudes quant à l'avenir du parc de logement. D'une part les efforts réalisés pour l'augmenter sont jugés insuffisants avec la crainte que les tensions sur le marché du logement continuent à s'aggraver. D'autre part un certain nombre d'acteurs constatent une dégradation de l'état du parc de logements, avec en conséquence des conditions de logement qui se détériorent ;
- **Le non-recours aux droits et les difficultés d'accès aux administrations :** cette inquiétude est récurrente dans toutes les vagues, depuis 2021. Les difficultés rencontrées pour accéder aux droits sont liées à la fois au développement de l'e-administration, à la diminution des possibilités de contacts physiques et téléphoniques avec les institutions pour les usagers comme pour les acteurs qui les accompagnent, à l'allongement des délais d'instruction des dossiers. Ces difficultés peuvent concerner également le maintien dans les droits. Les répondants au baromètre s'alarment de leurs conséquences à long terme : ruptures de parcours, basculement dans la précarité de certains publics, détérioration importante de leurs situations, anxiété...
- **Les difficultés d'accès aux soins :** les répondants notent une insuffisance persistante de l'offre, avec une hausse des difficultés non prises en charge, de santé mentale ou physique. Les situations se dégradent alors, ce qui peut augmenter à terme les tensions sur l'offre de santé et faire peser un risque, là également, sur l'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi
- **La précarisation des publics jusque-là relativement épargnés.** Les acteurs s'inquiètent d'observer à la fois des comportements de privation sur des dépenses essentielles, et un risque accru d'endettement. La stabilisation des prix à un niveau élevé notamment pour des postes budgétaires contraints, après une longue période de hausse, à consommer l'épargne de nombreux ménages. Certains font le choix de se priver sur des

dépenses importantes, comme celles de santé, celle de prévention de l'autonomie ou d'aide à prise en charge de la dépendance pour les plus âgés, celles de mobilité. La santé mentale, physique se détériore et la stabilité de l'emploi ou l'accès à l'emploi est compromis avec des risques d'une dégradation durable des situations. En parallèle, la dépendance aux aides légales ou aux aides d'urgence distribuées par les collectivités ou les associations, s'accroît, alors même que dans de nombreux lieux, l'enveloppe globale des aides d'urgence tend à diminuer.

⇒ 2.2 – Un décalage croissant entre les compétences des acteurs et les difficultés du public accueilli

L'aggravation des problématiques rencontrées, la diversité des besoins, le caractère multidimensionnel des difficultés conduisent **souvent les structures à être confrontées à des publics qu'elles ne sont pas armées à prendre en charge**. Les acteurs relèvent le décalage entre la formation des personnels de leurs structures et les caractéristiques des publics. Ils évoquent également la complexité croissante des situations qu'ils accompagnent, le temps nécessaire à cet accompagnement, la difficulté à trouver des solutions.

Ces difficultés sont notamment liées à la hausse des problèmes de santé mentale, à la forte croissance des comportements addictifs, notamment à la consommation de drogue, et à la baisse des moyens dans le secteur social qui conduit dans les structures des publics qui ne sont plus pris en charge par ailleurs. **Elles concernent des acteurs des structures intervenant auprès des plus précaires, mais également des acteurs accueillant un public dont les difficultés sont a priori moindres** : conseillers bancaires, conseillers France Travail par exemple.

Outre les problèmes de santé mental, l'anxiété, la démobilisation, de nombreux acteurs relèvent des difficultés croissantes liées à l'arrivée de personnes en situation de handicap.

Un acteur décrit par exemple la situation particulière de l'école, qui accueille des enfants porteurs de handicap sans pouvoir disposer de suffisamment de temps d'Auxiliaire de vie sociale (AVS), par surcharge des classes d'Unités localisées pour l'inclusion sociale (ULIS) ou des Instituts médico-éducatifs (IME). Les professeurs des écoles, non formés pour accompagner ces enfants, face à des classes comptant de plus en plus d'élèves, sont parfois en très grandes difficultés. Un service éducatif souligne l'arrivée en nombre d'enfants porteurs de handicap, pour l'accompagnement desquels ils ne sont pas outillés.

⇒ 2.3 – Des phénomènes récents pouvant s'ancrer à l'avenir

Quelques réponses, peu mentionnées mais pouvant décrire des phénomènes émergents, constituent des signaux potentiellement inquiétant pour l'avenir. Lors de cette vague 6, il s'agit ainsi :

- Du constat que **des demandes de titre de séjours ont été parfois annulées**, avec nécessité de recommencer la demande depuis son début : les délais, très longs d'une manière générale, deviennent insoutenables pour des personnes qui n'ont aucune possibilité de s'insérer dans l'attente de leur régularisation.
- **Les transformations à l'œuvre dans le secteur du handicap**, avec la disparition de métiers d'accompagnement au profit de plateforme d'orientations : des publics qui jusque-là bénéficiaient d'un accompagnement global, se voient orienter vers des professionnels du secteur libéral, professionnels en nombre parfois insuffisants pour les prendre en charge.

3 - Des crispations dans la société, révélées par le discours des acteurs

Le caractère très qualitatif du baromètre permet de recueillir des réponses sur des affects, des points de crispation, qui traversent la société. À chaque vague, les acteurs décrivent en particulier des points de fracturation, ainsi que les tensions ressenties par les professionnels eux-mêmes au sein de leurs structures.

⇒ 3.1 – Comme à chaque vague, une montée de l'anxiété et des comportements de repli

À chacune des vagues d'interrogations, les acteurs relèvent une montée de l'anxiété voire de l'agressivité.

La sixième vague ne fait pas exception. Les acteurs restent nombreux à évoquer angoisse et violence parmi les personnes qu'ils accompagnent.

Ils évoquent par ailleurs le poids du discours social sur l'ambiance globale parmi leurs publics : la montée du sentiment d'injustice devant la hausse des inégalités, mais également une forte sensibilité aux fausses informations circulant sur les réseaux sociaux, et notamment aux rumeurs quant aux mesures qui seraient prises pour limiter le déficit public. Ces rumeurs peuvent être très angoissantes pour des publics fortement dépendants des allocations.

Comme lors des vagues précédentes, ils relèvent la démobilisation de certains publics confrontés à l'absence de réponses des administrations, ou à l'absence de solutions proposées par des structures qui ne peuvent plus accompagner l'ensemble des publics. Pour certains, cette démobilisation conduit à un repli sur soi ou à l'isolement social. Parfois, ce repli conduit à se mettre en marge de la société, à chercher des modes de vie alternatifs ou à des replis communautaires.

⇒ 3.2 – Un fort sentiment d'impuissance parmi les acteurs

Plus encore que lors des vagues précédentes, à l'hiver 2024/2025, les réponses des acteurs relatives aux difficultés qu'ils rencontrent pour répondre aux besoins des publics qu'ils accueillent sont marquées par un fort sentiment d'impuissance, voire de frustration quant à la qualité de l'accompagnement qu'ils peuvent proposer.

Ce sentiment d'impuissance est fondé en premier lieu sur l'absence de solutions possibles. C'est le cas en particulier dans le domaine de la santé et du handicap ou dans celui du logement et de l'hébergement, en lien avec le déficit très important d'offres. Cette absence de solutions affecte plus généralement tous les acteurs. Elle s'explique à la fois par la forte hausse des publics et l'aggravation de leurs difficultés, à moyens constants voire à moyens en baisse. De nombreux acteurs estiment par exemple ne pas avoir de marge de manœuvre pour inventer de nouvelles solutions, manquer d'outils, ou encore être contraints par des injonctions financières et de pilotage parfois en contraction avec l'exercice de l'accompagnement social.

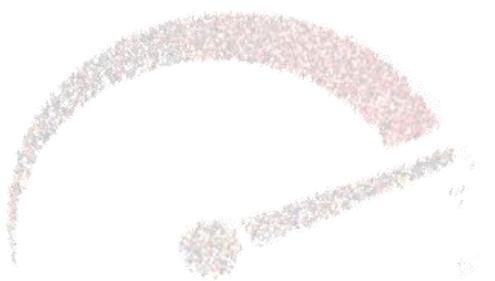
Elle est aggravée :

- **Par la saturation globale des dispositifs d'aide**, qui ne permet pas d'orienter efficacement les personnes ou de construire des parcours. Fait nouveau en sixième vague, plusieurs répondants signalent également la diminution des aides d'urgence qu'ils sont en mesure de mobiliser.

- **Par les difficultés d'accès aux droits des publics**, qui augmentent la pression sur les acteurs les accompagnant. Certains notent par exemple un décalage entre la durée maximal de l'accompagnement dans les structures, inférieur au temps de traitement des demandes de titre de séjour, d'autres la répercussion, sur l'accompagnement de ruptures de droits, ou de traitements de dossiers complexes
- **Par l'absence de coordination entre les différents acteurs, associatifs, publics et institutionnels** ou encore l'absence d'interlocuteurs dans les administrations et institutions.

Les acteurs relèvent par ailleurs la diminution des moyens des structures, la baisse voire le gel des subventions. Au moment de l'interrogation, avant que le budget 2025 ne soit voté, certains sont pénalisés par cette absence de budget, et par les incertitudes politiques.

Des répondants constatent que tous les publics ne peuvent plus être accompagnés : il y a alors une forme de concurrence entre les plus précaires pour accéder aux dispositifs. Il y ainsi un filtrage informel des publics, facteur d'inefficacité dans le suivi et l'aide apportée aux plus précaires.



Méthodologie

Le baromètre repose sur une interrogation d'un échantillon très diversifié d'acteurs intervenant auprès de publics en situation de précarité ou bien d'autres personnes susceptibles d'exprimer des difficultés.

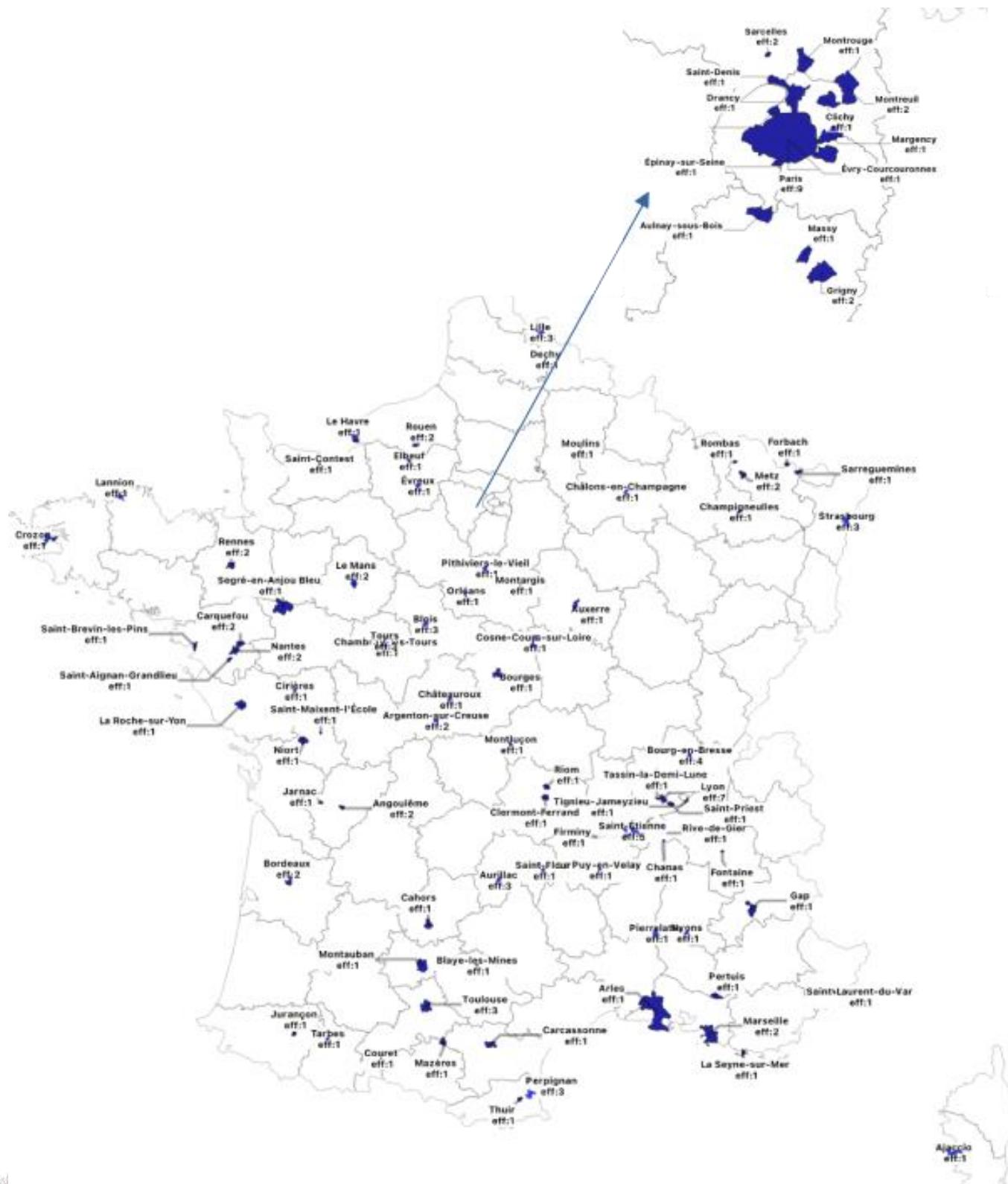
L'échantillon a été construit en mobilisant des têtes de réseaux (bureau national des associations, unions nationales des structures, autres représentations nationales ...) pour faire appel à des volontaires locaux, acceptant de s'inscrire dans la démarche. Plus de 100 réseaux ont été sollicités, 28 ont répondu favorablement pour la première vague. L'échantillon a été enrichi par de nouveaux réseaux ou de nouvelles structures d'une vague à l'autre, pour compenser les abandons et pour atteindre une diversité la plus étendue possible. En quatrième vague, sont ainsi représentées :

- Les associations nationales de lutte contre les exclusions (Croix-Rouge, Emmaüs France, Banques Alimentaires, Restos du cœur, L'îlot, Apprentis d'Auteuil, Les Petits Frères des Pauvres, Bureaux du Cœur) ;
- D'autres associations locales ;
- Les organismes et institutions nationales (la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Mutualité sociale agricole (MSA)) ;
- Les acteurs intervenants auprès des étudiants (Centre national des œuvres universitaires et scolaires, université Paris 8) ;
- Les acteurs intervenant pour l'accès aux droits, l'information (Défenseur des droits, Union sociale de l'Habitat, agence nationale d'information sur le logement, des unions départementales des associations familiales et des centres d'information sur les droits des femmes et des familles) ;
- L'Association nationale des assistants de service social (ANAS) ;
- La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) ;
- Les acteurs de la protection de l'enfance (Association pour la coordination des soins et des actions d'accompagnement (ACSAA)/Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (CNAEMO)) ;
- Les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (des Points d'information médiation multi-services (PIMM'S) contactés via ENGIE) ;
- Les acteurs auprès des porteurs de projets et indépendants (Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)) ;
- Les comités locaux du travail social et du développement social ;
- Les réseaux bancaires (Banque populaire caisses d'épargne (BPCE), la Banque Postale, le Crédit Mutuel) ;
- Les services sociaux en entreprise (CSIRO) ;
- Des conseils départementaux (assistants sociaux de secteur et service de Protection maternelle et infantile (PMI)) ;
- France Travail ;
- Des crédits municipaux.
- Des maisons France service ;
- Des centres sociaux ;
- Des PIMM'S ;
- Des services sociaux mandatés par le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASSTT) ;
- Des missions locales.

246 questionnaires ont été envoyés, correspondant à 212 personnes contactées lors des vagues précédentes, ayant répondu à au moins une vague, et 34 acteurs n'ayant encore jamais participé. 143

acteurs ont répondu, dont 24 avaient participé aux cinq premières vagues, 31 à 3 ou 4, 78 à 1 ou 2. 10 étaient donc des « néo-répondants ». Ces chiffres montrent les difficultés à fidéliser dans la durée les participants au baromètre.

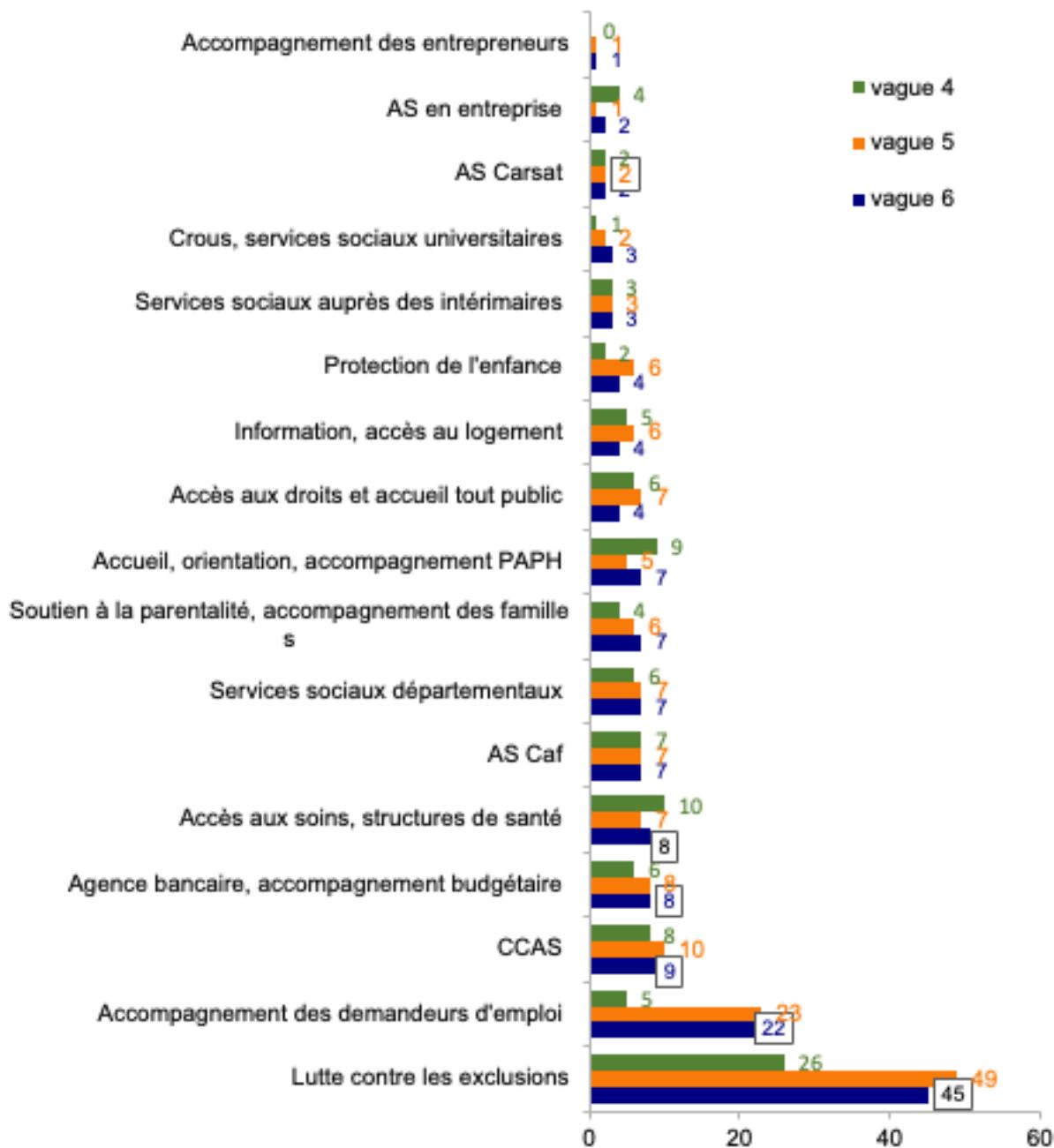
La diversité de la répartition géographique des répondants est suivie en comparant les communes et départements où sont situées les structures, avec une typologie des territoires, afin de s'assurer que tout type de territoire est bien représenté.



Le questionnaire est court. Il comprend une quinzaine de questions, portant sur la description des nouveaux publics, sur l'évolution des difficultés rencontrées par les personnes fréquentant les structures et sur celles rencontrées par les structures elles-mêmes pour répondre à ces besoins. Des questions portent également sur les évolutions jugées inquiétantes par les acteurs.

Répartition des répondants

Un échantillon instable d'une vague à l'autre



Suivez l'actualité du #cnle, sur :

L'espace internet : solidarites.gouv.fr/cnle



Twitter | [@ConseilPauvreté](#)



LinkedIn | [CNLE](#) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)

